



Votre partenaire pour la réponse aux appels d'offres

Dématérialisation des marchés publics

Code Formation : DEMAT 1

Mise à jour du 14-10-2021

Public concerné : Personnes en charge de la préparation des dossiers de marchés publics, techniciens, secrétaire, assistant(e) de direction...

Prérequis : Maîtrise des outils bureautiques : Windows Exploreur, tableur, traitement de texte, connaissance (de base) du fonctionnement des marchés publics. Maîtrise d' internet.

Chaque participant dispose d'un poste informatique durant la formation (**à charge des participants**) et éventuellement

- Avec un PC portable sur lequel la configuration de la signature électronique (certificat électronique) est réalisée.
- Avec les identifiants et mots de passe utilisés sur les plateformes internet.
- Un certificat d signatures électronique RG** ou Eidas.

Durée : 7h

Effectif maximum : 6

Objectif :

Appréhender les principes de la dématérialisation des marchés publics et les échéances à venir.

1. Savoir réaliser les exigences du règlement de consultation.
2. Savoir prépare un mémoire technique.
3. Savoir signer électroniquement un document dématérialisé.
4. Savoir tester son matériel informatique (compatibilité avec la plateforme).
5. Savoir réaliser un dépôt TEST.
6. Savoir déposer une candidature ou une offre.
7. Savoir rédiger et utiliser le E-DUME.
8. Savoir exploiter un DUME A.
9. Savoir créer un compte CHORUS.
10. Savoir déposer une facture simple.

Attention : La formation dématérialisation des marchés publics nécessite dans sa phase pratique, la mise en œuvre de moyens informatiques et informations divers dont il est nécessaire de vérifier la réalisation avant le début de la session de formation. La résolution de dysfonctionnements des postes informatiques des participants n'entre pas dans le cadre de cette formation.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux stagiaires de se présenter à la formation :

- *Avec un PC portable sur lequel la configuration de la signature électronique (certificat électronique) est réalisée.*
- *Avec les identifiants et mots de passe utilisés sur les plateformes internet.*
- *Un certificat de signature électronique RG** ou Eidas. Sans ce certificat, le test de signature électronique ne pourra être réalisé lors de la formation.*

Cette formation présente succinctement CHORUS Pro étudié en détail dans la formation « A LA DECOUVERTE DE CHORUS Pro »

Programme de formation :

Introduction

- Définition de la dématérialisation
- Quels sont les marchés concernés ?

Le cadre juridique de la dématérialisation des marchés publics

- Le **Code de la commande publique 2019..**
- Les obligations de l'acheteur et de l'entreprise soumissionnaire.
- La signature électronique et le certificat de signature électronique.
- Les autorités de certification.
- Les classes et type de certificats électroniques.
- Signature électronique et groupement momentané d'entreprises.
- Quels sont les formats de signature utilisables ?
- Qui est habilité à signer ?

Les aspects techniques et les outils

- Analyse du dossier de consultation.
- Les prérequis techniques.
- Le certificat électronique et le logiciel de signature.
- Les plateformes de dématérialisation.
- Les formats de fichiers (PDF, ZIP, ...)
- Les principaux logiciels utilisables dont le logiciel de signature électronique.
- Les utilitaires indispensables : le logiciel antivirus, la visionneuse de documents et de plans, le logiciel de compression de documents, le lecteur et/ou générateur de fichiers au format pdf.
- La copie de sauvegarde et l'archivage des réponses.
- Le déroulement du processus.

La facturation et le DUME.

- Chorus Pro.
- La facturation et Chorus Pro (cadre juridique, principe, échéance, calendrier).

- Le DUME et E-Dume (Cadre juridique, Utilisation, organisation du document).
- La publication des données essentielles.

Phase pratique.

Les étapes et la pratique sur des plateformes de TEST :

Etape 1 : Test de configuration du poste informatique.

Etape 2 : La recherche des appels d'offres.

- Comment trouver des avis de marchés ?
- Les services offerts par les prestataires.
- L'accès et l'inscription à la plateforme figurant dans l'avis de marché (AAPC).
- La récupération des documents de la consultation, le téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Etape 3 : Réalisation d'une consultation test sur une plateforme.

La réalisation du dépôt d'une offre exigeant la signature électronique ne pourra être réalisée que si le participant possède son propre certificat électronique.

Etape 4 : Utilisation de l'E-Dume sur le site de la communauté européenne.

Etape 6 : Identification et connexion sur le site Chorus Pro. Utilisation de la communauté Chorus pro.

Etape 5 : si besoin : Comment se procurer un certificat de signature électronique ?